L'OBSERVATEUR.

Tome II. SAMEDI, 9 AVRIL, 1831. No. 14.

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

Apries avoir repoussé, comme injurieuse aux Canadiens, l'assertion que faisaient des étrangers, qu'il n'était pas possible de trouver plus de six personnes dans chaque paroisse qui sussent lire et écrire, et dit que la préférence donnée aux anciens sujets, et même à des étrangers, dans les nominations aux emplois et aux places d'honneur et de profit, pouvait être pour les Canadiens une cause de découragement, l'évêque de Québec en vient aux moyens de propager l'éducation dans la province. Il pense qu'aux deux établissemens qu'il y avait déjà dans la province pour l'enseignement des lettres et des sciences, il en pourrait être ajouté un troisième. "Il y a, di-il, au centre de Québec, un beau et spacieux collège, dont la plus grande partie est occupée par les troupes de la garnison. Ne pourrait-on pas raprocher ce collège de sa destination primitive, en y établissant des classes, de droit civil, par exemple, de navigation, &c. et en y transportant, si on le trouvait convenable, la classe de mathématiques qui se fait maintenant au séminaire? Ce collège ne pourrait-il pas même par la suite être transformé en une université, et être soutenu en partie par le revenu des biens qui appartiennent maintenant aux jésuites? Cette manière de procéder graduellement à l'établissement d'une université me parait être la plus prudente et la plus sûre...Je serais d'avis qu'on prît sans délai des mesures pour assurer au peuple canadien le collège et les autres biens des jésuites, sous la direction de l'évêque de Québec. La province n'a pas le droit de détourner les biens des jésuites de leur destination. La propagation de la foi catholique est le motif assigné dans tous les contrats de concession. Les circonstances des donnations et la qualité des donnateurs prouveraient seules que telle était leur intention. Les Canadiens, considérés comme catholiques, ont donc à ces biens un droit qui paraît incontestable. Une charte obtenue présentement pour le rétablissement du collège des jésuites,